



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-onzième session

191 EX/NGP/2  
PARIS, le 15 mars 2013  
Original anglais/français

Point 31 de l'ordre du jour provisoire

## COMITÉ SUR LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

### RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES NON GOUVERNEMENTAUX

#### APPLICATION DES DIRECTIVES CONCERNANT LE PARTENARIAT DE L'UNESCO AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET DES DIRECTIVES CONCERNANT LES RELATIONS DE L'UNESCO AVEC LES FONDATIONS ET D'AUTRES INSTITUTIONS SIMILAIRES

#### DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

##### Résumé

En application des Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales adoptées par la Conférence générale lors de sa 36<sup>e</sup> session (36 C/Rés., 108), et conformément aux Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les fondations et d'autres institutions similaires adoptées par la Conférence générale lors de sa 26<sup>e</sup> session et amendées lors de ses 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> sessions, la Directrice générale informe de ses décisions d'admission au statut de consultation de sept nouvelles ONG, ainsi que de l'admission aux relations officielles de deux fondations. La Directrice générale soumet également ses recommandations concernant le reclassement au statut d'association de deux ONG qui bénéficiaient du statut de consultation.

Le présent document est à examiner en complément du document 191 EX/31.

## INTRODUCTION

1. Le présent document est à examiner en complément du document 191 EX/31.
2. En application des *Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les organisations non gouvernementales* (résolution 36 C/108), ce document contient les fiches individuelles des deux ONG partenaires officiels, que la Directrice générale propose pour reclassement au statut d'association. Le Conseil exécutif est saisi pour décision.
3. En application des Directives susmentionnées et des *Directives concernant les relations de l'UNESCO avec les fondations et d'autres institutions similaires*, ce document contient également les fiches individuelles de chaque nouvelle ONG admise au statut de consultation et de chaque fondation avec qui la Directrice générale a décidé d'établir des relations officielles depuis la 189<sup>e</sup> session. Le Conseil exécutif est saisi pour information.

### I. ONG partenaires proposées pour l'admission au statut d'association

4. La Directrice générale recommande au Conseil exécutif le reclassement au statut d'association de deux organisations non gouvernementales suivantes, dont les fiches individuelles figurent à l'**annexe I** du présent document.

1. B'nai B'rith International (BBI) ;
2. Observatoire des politiques culturelles en Afrique (OCPA).

### II. Nouvelles ONG partenaires admises au statut de consultation depuis la 189<sup>e</sup> session du Conseil exécutif

5. La Directrice générale informe le Conseil exécutif de sa décision d'établir des partenariats de consultation avec **sept nouvelles** organisations non gouvernementales dont la liste suit et dont les fiches individuelles figurent à l'**annexe II** du présent document :

1. Campagne mondiale pour l'éducation (GCE) ;
2. Femmes Africa Solidarité (FAS) ;
3. Fondation Ki-Zerbo ;
4. Forest People Programme (FPP) ;
5. Groupe de travail international sur les questions autochtones (IWGIA) ;
6. Rencontres du Vietnam ;
7. Surfrider Foundation Europe.

### III. Nouvelles fondations en relations officielles avec l'UNESCO depuis la 189<sup>e</sup> session du Conseil exécutif

6. La Directrice générale informe le Conseil exécutif de sa décision d'établir des relations officielles avec **deux nouvelles** fondations pour une période de six ans renouvelable. Ces fondations, dont les fiches individuelles figurent à l'**annexe III** de ce document, sont les suivantes :

1. Fundación Celeste ;
2. Fondation du Réseau des villes du patrimoine indien (IHCN-F).

**ANNEXE I**

**ONG PARTENAIRES PROPOSÉES POUR RECLASSEMENT AU STATUT D'ASSOCIATION**

**FICHES INDIVIDUELLES**

<b>B'NAI B'RITH INTERNATIONAL (BBI)</b>	
<i>Date de création :</i>	1843
<i>Relations officielles avec l'UNESCO depuis :</i>	1966
<i>Statut précédent :</i>	Statut de consultation
<i>Dirigeant :</i>	M. Allan J. Jacobs, Président
<i>Représentativité géographique :</i>	Internationale : Le B'nai B'rith International est présent dans plus de 50 pays à travers le monde.
<i>Objectifs :</i>	Le B'nai B'rith International est un chef de file national et international de la lutte contre l'antisémitisme, de l'aide aux communautés en crise et de la promotion de l'identité juive par des activités culturelles.
<i>Membres/Partenaires :</i>	Individus : les membres individuels sont réunis au sein de districts.
<i>Structure interne :</i>	Convention internationale (deux sessions par an) ; Conseil des gouverneurs (deux fois par an, 28 membres élus par la Convention internationale ou nommés par les districts).
<i>Activités :</i>	<p>Le B'nai B'rith organise des colloques, des conférences et des séminaires, conduit plusieurs projets humanitaires et produit des publications.</p> <p>Les activités du BBI sont axées sur ses centres : le Centre pour les droits de l'homme et les politiques publiques (CHRPP), le Centre pour les services aux seniors (CSS), le Centre pour l'action communautaire (CCA), le Centre pour la culture juive (CJC) et le Centre mondial à Jérusalem. Ces centres offrent un cadre permettant de mener une étude poussée de ces questions et d'y apporter des réponses réfléchies grâce aux efforts conjugués de dirigeants bénévoles et de personnel professionnel.</p>
<i>Ressources financières :</i>	Cotisations des membres ; donations.
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Le B'nai B'rith coopère régulièrement avec l'UNESCO, de manière à la fois individuelle et collective. Le BBI participe régulièrement aux sessions de la Conférence générale de l'UNESCO et du Conseil exécutif en tant qu'observateur, et fournit des contributions dans le cadre des consultations de la Directrice générale sur la préparation des projets de Stratégie à moyen terme et de Programme et budget (récemment, pour les projets de 37 C/4 et de 37 C/5). Par ailleurs, il participe régulièrement aux mécanismes de coopération collective des ONG, à savoir les Conférences internationales des ONG (la dernière fois en décembre 2012) ainsi qu'à un certain nombre de commissions et groupes de travail.

	<p>Le BBI dispose depuis de nombreuses années d'une représentation permanente auprès de l'UNESCO à Paris, qui entretient des contacts réguliers avec les membres du Secrétariat et les délégations. Les représentants informent régulièrement la direction multinationale du BBI sur les nouvelles activités de l'UNESCO et les développements importants concernant l'Organisation. Le Siège du B'nai B'rith à Washington et la représentation du B'nai B'rith auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York sont en contact régulier avec l'UNESCO/New York.</p> <p>Récemment, en novembre 2012, la représentation du BBI auprès de l'UNESCO a organisé au Siège de l'Organisation un colloque sur la langue yiddish intitulé « La permanence du yiddish », dans le cadre de l'effort et des activités linguistiques de l'UNESCO en faveur de la diversité. La Directrice générale a accordé le patronage de l'UNESCO à l'événement, qui était organisé en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'Organisation (CLT et ERI). L'idée d'organiser ce colloque est née suite à la mention du yiddish dans l'« Atlas des langues en danger dans le monde » publié par l'UNESCO en 2010 parmi les langues en péril. Il a été proposé d'organiser à l'avenir un colloque similaire sur la langue judéo-espagnole (ladino).</p>
<p><i>Évaluation :</i></p>	<p>En relations officielles avec l'UNESCO depuis 1966, le B'nai B'rith International lui est associé de longue date. Ces dernières années, le B'nai B'rith a toujours été prêt à fournir des informations et des conseils afin de mieux faire connaître l'Organisation auprès de la communauté américaine. Il a facilité l'organisation de nombreuses présentations auprès de leaders d'opinion, offrant ainsi à l'UNESCO une occasion unique de mieux faire connaître ses réussites et de les partager avec des personnes disposant d'une plate-forme à partir de laquelle ces informations peuvent être diffusées plus largement. Le Bureau de New York compte continuer de renforcer les relations qu'il entretient actuellement avec le B'nai B'rith.</p> <p>Par ailleurs, compte tenu de la priorité donnée par le B'nai B'rith à la lutte contre l'antisémitisme, et dans le cadre des activités de l'UNESCO relatives à l'enseignement de l'Holocauste, à la tolérance et à la lutte contre les discriminations, l'UNESCO et le B'nai B'rith pourraient organiser des événements publics conjoints sur l'enseignement de l'Holocauste, en mettant l'accent sur la lutte contre l'antisémitisme par le biais de l'éducation. Ces événements feraient participer d'autres organes intergouvernementaux et porteraient sur plusieurs aspects des expressions antisémites, comme par exemple le déni de l'Holocauste, qui a fait l'objet de la résolution 61/255 de l'Assemblée générale des Nations Unies.</p> <p>Le vaste éventail de programmes et d'activités du B'nai B'rith International, en particulier dans le domaine des droits de l'homme, de l'action humanitaire, de l'éducation et de la culture, ainsi que sa présence régulière, depuis de nombreuses années, au sein de l'UNESCO et sa collaboration avec l'Organisation, dont témoigne le récent colloque sur la langue yiddish, sont autant d'éléments qui militent en faveur de l'admission au statut d'association.</p>
<p><i>Recommandation de la Directrice générale :</i></p>	<p><b>Admission au statut d'association</b></p>

<b>OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES EN AFRIQUE (OCPA)/ OBSERVATORY OF CULTURAL POLICIES IN AFRICA (OCPA)</b>		
<i>Date de création :</i>	2002	<i>Siège :</i> 725 Avenida da Base N'Tchinga P. O. Box 1207 Maputo Mozambique <a href="http://www.ocpanet.org">www.ocpanet.org</a>
<i>Relations officielles avec l'UNESCO depuis :</i>	2011	
<i>Statut précédent :</i>	Statut de consultation	
<i>Dirigeant :</i>	M. Lupwishi Mbuyamba, Directeur exécutif	
<i>Représentativité géographique :</i>	Régionale : l'OCPA a des représentants et réseaux membres dans de nombreux pays du continent africain.	
<i>Objectifs :</i>	L'OCPA a été créé en tant qu'organisation non gouvernementale internationale panafricaine en vue de suivre l'évolution de la culture et des politiques culturelles dans la région et d'encourager leur développement et leur intégration dans les stratégies de développement humain par des actions de sensibilisation, d'information, de recherche, de formation, de mise en réseau, de coordination et de coopération aux niveaux régional et international.	
<i>Membres/Partenaires :</i>	Particuliers.  Les partenaires de l'Observatoire sont des organismes tels que : l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Fondation Ford.	
<i>Structure interne :</i>	Comité d'administration (CA), constitué de spécialistes de haut niveau dans le domaine des politiques culturelles, représentant les diverses sous-régions du continent ; Secrétariat, agissant sous l'autorité du Directeur exécutif.	
<i>Activités :</i>	L'OCPA développe divers services d'information dont un centre de documentation, une base de données en ligne sur les politiques culturelles des pays africains, et une base de données des institutions culturelles et des spécialistes engagés dans le domaine de la culture et du développement culturel.	
<i>Ressources financières :</i>	Donations ou contributions d'institutions internationales et nationales et de partenaires ; financements de l'étranger et subventions ; contrats avec des entités privées et publiques nationales et étrangères ; revenus des ventes de ses produits et services.	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	Parmi les exemples de coopération entre l'UNESCO et l'OCPA figurent la publication de Lignes directrices pour la conception et l'évaluation des politiques culturelles nationales en Afrique et l'élaboration d'un annuaire régional des centres et institutions de formation, notamment dans le domaine des politiques culturelles, existant sur l'ensemble du continent africain.  L'observatoire a également participé à plusieurs conférences organisées par l'UNESCO, notamment la réunion d'experts sur « Le renforcement du capital humain et social en Afrique : Stratégies et actions pour la priorité Afrique dans la prochaine Stratégie à moyen terme de l'UNESCO » (BREDA, Dakar, avril 2011), l'atelier de formation de l'ISU sur le Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009 (Addis-Abeba, juin 2011), l'atelier méthodologique régional pour l'Afrique sur les projets 2012-2013 de l'Institut	

	<p>pour la culture africaine et la compréhension internationale (IACIU) axés sur la « La cartographie, la promotion et la protection de la diversité du patrimoine culturel africain » (IACIU, institut de catégorie 2 de l'UNESCO, Abeokuta, Nigéria, juillet 2012), la réunion du Comité sur les partenaires non gouvernementaux du Conseil exécutif de l'UNESCO (Paris, octobre 2012), et la Conférence internationale des ONG (Paris, décembre 2012).</p> <p>Par ailleurs, l'OCPA assure une diffusion régulière et étendue des informations concernant les activités pertinentes de l'UNESCO par le biais d'OCPA News, bulletin d'information électronique régulièrement publié et distribué à quelque 14 000 destinataires en Afrique et dans le monde. L'OCPA publie également une grande quantité d'informations et de documents de l'UNESCO sur son site Web et sa page Facebook.</p> <p>L'OCPA participe avec le Département Afrique à la conception d'un document de travail pour le Forum panafricain intitulé « Afrique : Sources et ressources pour une culture de la paix » (Luanda, Angola, 26-28 mars 2013), dont il est chargé de l'élaboration.</p>
<p><i>Évaluation :</i></p>	<p>La valeur ajoutée de l'OCPA en Afrique repose sur trois éléments particuliers de son organisation et de son mandat : (i) ses compétences existantes ; (ii) ses nombreux représentants (contacts) en Afrique et ailleurs ; et (iii) son excellente connaissance des programmes et des principes de fonctionnement de l'UNESCO (par exemple sur le plan programmatique, financier et normatif).</p> <p>Depuis sa création, l'OCPA a contribué à promouvoir les objectifs de l'UNESCO en Afrique et à fournir des informations régulières sur ses réalisations dans le domaine de la culture et des politiques culturelles. En ce sens, il est la seule organisation de cette envergure en Afrique. Grâce à ses relations avec d'autres institutions similaires telles que Culturelink (Croatie), le faisant participer au réseau mondial des politiques culturelles, ainsi qu'à sa structure d'expertise interne, l'OCPA apporte une contribution très utile dans le domaine de la culture et du développement.</p> <p>Il est également à signaler que l'OCPA a été l'une des ONG africaines impliquées récemment dans la consultation menée en vue de l'élaboration du projet de stratégie opérationnelle pour l'Afrique.</p> <p>Les activités de l'OCPA représentent un potentiel considérable dans le domaine des politiques culturelles, notamment en ce qui concerne le renforcement de la mise en œuvre de la Convention de 2005 en Afrique.</p>
<p><i>Recommandation de la Directrice générale :</i></p>	<p><b>Admission au statut d'association</b></p>

**ANNEXE II**

**NOUVELLES ONG ADMISES AU PARTENARIAT OFFICIEL AU STATUT DE CONSULTATION**

**FICHES INDIVIDUELLES**

<b>CAMPAGNE MONDIALE POUR L'ÉDUCATION/ GLOBAL CAMPAIGN FOR EDUCATION (GCE)</b>	
<i>Date de création :</i>	1999
<i>Siège :</i>	PO Box 521733 Saxonworld, 2132 Johannesburg Afrique du Sud <a href="http://www.campaignforeducation.org">www.campaignforeducation.org</a>
<i>Dirigeant :</i>	Mme Camilla Croso, Présidente
<i>Représentativité géographique :</i>	Internationale : L'adhésion à la CME est ouverte aux coalitions nationales et aux organisations internationales et régionales œuvrant en faveur d'une éducation publique de qualité pour tous, qui adhèrent aux principes et revendications de la CME et s'engagent à respecter sa constitution.
<i>Objectifs :</i>	<p>La CME a été créée dans le but de s'assurer que le Forum mondial sur l'éducation à Dakar (avril 2000) aboutirait à des engagements concrets et des politiques viables visant à mettre en œuvre les objectifs de l'Éducation pour tous. Lors de son congrès mondial en 2001, la CME s'est engagée à bâtir un mouvement international avec un minimum de bureaucratie et à soutenir à long terme la réalisation des objectifs de l'EPT.</p> <p>La CME s'attache à promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental de l'être humain. Elle mobilise le public pour qu'il fasse pression sur les gouvernements et la communauté internationale afin que ceux-ci tiennent leur promesse d'offrir une éducation de base gratuite, obligatoire et publique à tous, en particulier aux enfants, aux femmes et à tous les groupes défavorisés et démunis de la société.</p>
<i>Membres/Partenaires :</i>	La CME est une alliance de divers organismes indépendants et bénévoles (organisations non gouvernementales, organismes communautaires, fédérations syndicales, groupes religieux, etc.) ayant chacun leurs propres membres.
<i>Structure interne :</i>	<p>Assemblée générale (une fois tous les trois ans) ; Conseil d'administration de la CME (deux fois par an) ; Secrétariat (dirigé par un coordonnateur nommé par le Conseil).</p> <p>Le Conseil élit un Directeur chargé de superviser les opérations financières et les activités du coordonnateur de la CME. Le Conseil élit également un Président chargé de la direction politique.</p>
<i>Activités :</i>	<p>(i) La CME coordonne la Semaine mondiale d'action en faveur de l'EPT, qui a lieu tous les ans en avril. Parmi les activités menées jusqu'à présent figurent notamment « Le plus grand lobby mondial » et la campagne « Envoyez mon ami(e) à l'école ».</p> <p>(ii) La CME représente la société civile au sein des principaux organes de décision dans le domaine de l'éducation, notamment le Comité directeur de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'EPT, et le Groupe de travail et le Groupe de haut niveau sur l'EPT dirigés par l'UNESCO.</p>

	<p>(iii) Éducation pour tous : classe de 2015, un rassemblement unique de gouvernements, de chefs religieux, d'entreprises commerciales et de défenseurs de la société civile et de l'éducation résolus à faire des objectifs de l'Éducation pour tous une réalité d'ici à 2015.</p> <p>(iv) Plaidoyer mondial : la CME coordonne la recherche en matière de politiques sur différents aspects de l'agenda de l'Éducation pour tous, identifie les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de l'EPT et évalue les performances des gouvernements nationaux.</p>
<i>Ressources financières :</i>	Cotisations des membres, donations, subventions et contributions spéciales pour des activités spécifiques ; produit des activités de collecte de fonds ; autres sources approuvées par le Conseil d'administration.
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'UNESCO et la CME collaborent dans le domaine de l'Éducation pour tous depuis de nombreuses années (la CME est également membre de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous (CCONG/EPT)). Les deux organismes ont déjà identifié les domaines susceptibles de faire l'objet d'une future collaboration (notamment l'action conjointe de plaidoyer en faveur des six objectifs de l'EPT et du rôle de l'éducation dans la réalisation des OMD, la préparation et le suivi des principaux mécanismes de coordination de l'EPT et d'autres forums organisés par l'UNESCO ou la CME, l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout lancée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les consultations et l'établissement des priorités de l'agenda pour l'éducation et le développement post-2015).</p> <p>Le partenariat officiel avec la CME devrait renforcer la visibilité de l'action de l'UNESCO et la consolider en mobilisant un soutien public et politique.</p>
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	<b>Admission au statut de consultation</b>

<b>FEMMES AFRICA SOLIDARITÉ (FAS)</b>	
<i>Date de création :</i>	1996
	<p><i>Siège :</i> <u>Secrétariat international</u> 8, rue du Vieux-Billard P.O. Box 5037 1211 Genève 11 Suisse</p> <p><u>Bureau régional pour l'Afrique</u> Immeuble Soumex Mamelles Appt. 1 et 2, 1<sup>er</sup> étage P.O. Box 45077 Dakar Fann Sénégal <a href="http://www.fasngo.org">www.fasngo.org</a></p>
<i>Dirigeant :</i>	Mme Bineta Diop, Directrice exécutive
<i>Représentativité géographique :</i>	Régionale : Bureau régional à Dakar (Sénégal), Bureau de liaison à New York, Bureaux de terrain à Khartoum (Soudan) et à Kinshasa (République démocratique du Congo).
<i>Objectifs :</i>	La mission de FAS est de promouvoir l'intégration de la perspective genre dans les processus de paix en Afrique. FAS cherche à renforcer les compétences des femmes africaines et à les soutenir pour qu'elles assument un rôle de leadership dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional, régional et international – sans parti



	pris racial, religieux ou social. Pour ce faire FAS utilise des instruments internationaux, tels que la résolution 1325 des Nations Unies (S/RES/1325) comme cadre principal d'intervention pour orienter son programme, ses projets et activités.
<i>Membres/Partenaires :</i>	FAS est composée d'individus et d'organisations représentant 35 pays africains.
<i>Structure interne :</i>	Assemblée générale (tous les trois ans) ; Conseil exécutif ; Comité consultatif ; Secrétariat général.
<i>Activités :</i>	<p>(i) Plaidoyer : encourager les organes de décision à tous les niveaux pour développer et mettre en œuvre des politiques qui favorisent l'égalité des sexes (au Burundi, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Libéria, en Guinée, en Sierra Leone, en Côte d'Ivoire).</p> <p>(ii) Renforcement des capacités : FAS organise des ateliers de formation spécifiquement adaptés aux besoins des femmes dans les domaines de la réconciliation, l'éducation civique, la résolution des conflits, la négociation et le leadership (Programme de formation pour les femmes entrepreneures ; cours intensifs en genre et conflit ; master sur le genre et la construction de la paix).</p>
<i>Ressources financières :</i>	Cotisations des membres et sources extérieures (donations, subventions, etc.).
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>FAS est bien connue au sein de la communauté internationale (déjà partenaire d'autres agences, fonds et programmes majeurs des Nations Unies) et a fait ses preuves depuis longtemps. Outre l'Afrique et l'égalité des genres, les domaines d'action prioritaires de FAS répondent aux activités de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, notamment l'apprentissage tout au long de la vie et l'enseignement supérieur, ainsi que la culture de la paix.</p> <p>Ces dernières années, le partenariat entre FAS et l'UNESCO a été renforcé par la participation de l'Organisation à la création du Centre panafricain pour le genre, la paix et le développement (PAC) en tant que centre d'excellence sur les questions de genre en Afrique, et au soutien apporté par le BREDA/Dakar à plusieurs cours de formation sur le genre et les conflits organisés par FAS depuis 2007.</p> <p>À l'avenir, cette coopération comprendra notamment la participation de l'UNESCO au PAC et à la préparation au diplôme de Master sur le genre et la consolidation de la paix à l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) à Dakar (Sénégal), une collaboration tripartite entre FAS/PAC, l'Université pour la Paix et l'UCAD.</p> <p>Le partenariat officiel avec FAS est conforme au mandat et aux priorités actuelles de l'UNESCO et permettra à l'Organisation de collaborer avec un nouveau partenaire expérimenté, capable de compléter son action et ses capacités afin de répondre à ses deux priorités principales : l'Afrique et l'égalité des genres.</p>
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	<b>Admission au statut de consultation</b>

<b>FONDATION JOSEPH KI-ZERBO</b>		
<i>Date de création :</i>	2010	<i>Siège :</i> 01 BP 606 Ouagadougou 01 Burkina Faso <a href="http://www.fondationki-zerbo.org/">http://www.fondationki-zerbo.org/</a>
<i>Dirigeant :</i>	Mme Jacqueline Ki-Zerbo, Administratrice générale	
<i>Représentativité géographique :</i>	Membres en Afrique (Burkina Faso, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Congo) et en France.	
<i>Objectifs :</i>	<p>L'objectif global de la Fondation est la contribution à la pérennisation et la diffusion de la pensée, des idéaux et des œuvres du professeur Joseph Ki-Zerbo en offrant des repères à la jeunesse africaine d'aujourd'hui et de demain.</p> <p>Les objectifs spécifiques de la Fondation sont : (i) promouvoir la recherche sur les thématiques développées par le professeur Joseph Ki-Zerbo ; (ii) favoriser la réflexion, la recherche et toute autre action tendant à promouvoir le développement et le progrès des sociétés africaines et à faire connaître l'Afrique, et favoriser la culture du dialogue entre les Africains (y compris ceux de la diaspora) et les autres peuples ; (iii) assurer la formation et le renforcement des capacités des chercheurs et enseignants ; (iv) animer un réseau d'échanges d'informations et un centre de documentation multimédia.</p>	
<i>Membres/Partenaires :</i>	Associations et individus.	
<i>Structure interne :</i>	Assemblée générale (une fois par an) ; Conseil (une fois par an) ; Bureau du Conseil (Administrateur, Administrateur adjoint et Trésorier) ; Comité scientifique ; Commissaire aux comptes.	
<i>Activités :</i>	<p>Les activités de la Fondation sont : (i) l'échange et la diffusion d'informations sur les activités de recherche, de formation et de publication réalisées à partir de l'œuvre du professeur Joseph Ki-Zerbo ; (ii) l'exploitation à des fins scientifiques d'archives relatives à son objet ; (iii) la publication et la diffusion de tous types d'ouvrages, notamment mémoires, revues, livres, documents audiovisuels relatifs à ses objectifs, directement ou en partenariats ; (iv) la promotion de la traduction y compris en langues africaines des publications et documents de référence de l'œuvre intellectuelle du professeur Joseph Ki-Zerbo ; (v) le renforcement de la capacité de recherche et de formation des chercheurs africains par le biais de subventions, de bourses, prix et récompenses ; (vi) l'organisation de rencontres, séminaires, cours, débats, colloques, conférences, stages de formation, d'exposition, etc. ; (vii) la promotion des échanges entre chercheurs et entre chercheurs et producteurs à la base.</p>	
<i>Ressources financières :</i>	Donations ; cotisation des membres ; recettes des ventes des publications, produits, activités ; biens de la fondation ; rétributions pour services rendus ; contrats de prestation de services ; legs, subventions.	

<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Contribuer à la nouvelle édition de l'Histoire générale de l'Afrique : projet de bibliothèque virtuelle et de traduction en espagnol ; mise en ligne de publications d'extraits des livres de Joseph Ki-Zerbo « Identités, identité pour l'Afrique ».</li> <li>(ii) Contribuer au projet sur le rôle des femmes dans l'histoire de l'Afrique.</li> <li>(iii) Contribuer à la publication de manuels pour l'enseignement primaire.</li> <li>(iv) Contribuer à la concertation sur l'harmonisation de l'enseignement supérieur dans l'espace UEMOA.</li> </ul>
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	<b>Admission au statut de consultation</b>

<b>FOREST PEOPLES PROGRAMME (FPP)</b>		
<i>Date de création :</i>	1990	<i>Siège :</i> 1c Fosseyway Business Centre Stratford Road Moreton-in-Marsh GL56 9NQ Royaume-Uni <a href="http://www.forestpeoples.org">www.forestpeoples.org</a>
<i>Dirigeant:</i>	M. Marcus Colchester, Directeur	
<i>Représentativité géographique :</i>	Internationale : FPP est actif dans toute la ceinture forestière tropicale autour du globe, où il s'emploie à jeter des ponts entre les décideurs politiques et les peuples des forêts.	
<i>Objectifs :</i>	<p>Forest Peoples Programme (FPP) a été créé en réponse à la crise forestière, en vue tout particulièrement de soutenir les peuples autochtones des forêts dans leur lutte pour défendre leurs terres et leurs moyens de subsistance.</p> <p>Les objectifs de FPP sont les suivants : (i) assurer la reconnaissance des droits et des intérêts des peuples des forêts dans les lois, les politiques et les programmes ; (ii) aider les peuples des forêts à renforcer leur capacité à revendiquer et exercer leurs droits humains ; (iii) s'opposer aux politiques et projets imposés d'en haut qui menacent les droits des peuples des forêts ; (iv) promouvoir la gestion communautaire durable des forêts ; (v) garantir l'équité, combattre la discrimination et promouvoir la justice sans distinction de genre ; (vi) faire connaître les actions menées par des ONG concernant les forêts selon la vision des peuples des forêts ; (vii) tisser des liens à l'échelle régionale et internationale entre les mouvements de peuples autochtones et des forêts.</p>	
<i>Membres/Partenaires :</i>	Particuliers et groupes. FPP établit des partenariats avec des organisations de peuples autochtones, des groupes communautaires et des ONG en vue d'aider les peuples des forêts en Asie, en Afrique et en Amérique centrale et du Sud.	
<i>Structure interne :</i>	Réunion générale annuelle ; Conseil d'administration ; Secrétariat.	
<i>Activités :</i>	À travers notamment des activités de collecte de fonds, l'organisation de conférences et ateliers et la participation à ces réunions, FPP met en œuvre trois sous-programmes, à savoir Affaires juridiques et droits humains, Gouvernance environnementale et Financement responsable, et trois axes transversaux : Climat et forêts, Communications et Administration.	

<i>Ressources financières :</i>	Subventions ; donations ; publications.
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>FPP a déjà participé aux activités de l'UNESCO. Il a par exemple participé à la Conférence internationale UNESCO-CDB sur la diversité biologique et culturelle à Montréal en 2010, et a contribué activement aux résultats de cette conférence.</p> <p>FPP est une ONG de premier plan, influente dans les milieux autochtones, qui prend une part active à de très nombreux forums des Nations Unies et dont le travail solide et crédible lui vaut d'être largement reconnue. Les domaines dans lesquels FPP intervient s'inscrivent dans le champ de compétences de l'UNESCO : la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles, l'approche fondée sur les droits de l'homme, la création de sociétés inclusives et l'égalité entre les sexes. Compte tenu de son engagement actif sur les questions relatives aux peuples autochtones des forêts tropicales, FPP sera un contributeur stratégique au programme conjoint sur la diversité biologique et culturelle élaboré par l'UNESCO et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Les activités du FPP concernent également les conventions de 2003 et 2005 dans le domaine de la culture, ainsi que la Convention du patrimoine mondial.</p> <p>FPP établit de solides partenariats avec les organisations de peuples autochtones locales dans des pays de différentes régions, et son vaste réseau peut contribuer à améliorer la participation des peuples autochtones aux activités de l'UNESCO.</p>
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	<b>Admission au statut de consultation</b>

<b>GROUPE DE TRAVAIL INTERNATIONAL SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES (IWGIA)</b>	
<i>Date de création :</i>	1968
<i>Siège :</i>	Classensgade 11 E DK-2100 Copenhague Danemark <a href="http://www.iwgia.org">www.iwgia.org</a>
<i>Dirigeant :</i>	Mme María D. García Alix Pérez, Directrice exécutive
<i>Représentativité géographique :</i>	Internationale : L'IWGIA dispose d'un réseau mondial de chercheurs et de militants des droits de l'homme intéressés et engagés dans les affaires autochtones.
<i>Objectifs :</i>	L'IWGIA a pour objectif de défendre et promouvoir les droits des peuples autochtones en accord avec leurs propres efforts et aspirations. À cette fin, la mission de l'IWGIA consiste à : (i) réunir et diffuser des informations sur les peuples autochtones ; (ii) défendre les droits des peuples autochtones dans les enceintes nationales et internationales ; (iii) soutenir les projets relatifs aux droits de l'homme et d'autres types d'activités afin de renforcer les peuples autochtones et leurs organisations aux niveaux local, national et international.

<i>Membres/Partenaires :</i>	Tout individu, toute organisation, institution, association ou tout groupe d'intérêt appuyant les objectifs de l'IWGIA et souhaitant apporter son soutien aux activités du Groupe peut, après approbation par le Conseil de l'IWGIA, devenir membre institutionnel.
<i>Structure interne :</i>	Conseil international ; Secrétariat international (dirigé par le Directeur exécutif).
<i>Activités :</i>	<p>(i) Collecte et diffusion d'informations : l'IWGIA publie une vaste gamme d'ouvrages, de rapports, de manuels et de matériels audiovisuels sur les droits des peuples autochtones et la situation des droits de l'homme au sein des peuples autochtones dans le monde (par exemple le rapport annuel de l'IWGIA « <i>The Indigenous World</i> » et le bulletin d'information publié chaque année en anglais et en espagnol).</p> <p>(ii) Plaidoyer international et régional en faveur des droits de l'homme : l'IWGIA joue un rôle important pour faciliter la participation des peuples autochtones aux réunions organisées dans le cadre des Nations Unies et aux mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme.</p> <p>(iii) Projets locaux : l'IWGIA collabore avec les organisations autochtones dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de projets visant à donner aux peuples autochtones les moyens de créer et développer leurs propres organisations et de défendre leurs droits.</p>
<i>Ressources financières :</i>	Cotisations des membres ; donations.
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>L'IWGIA a une expérience de longue date et internationalement reconnue sur des questions relevant directement du mandat de l'UNESCO. Le Groupe se propose de collaborer avec différents secteurs de programme de l'UNESCO, en coordination avec le point focal pour les peuples autochtones, actuellement rattaché au Secteur des sciences exactes et naturelles.</p> <p>Ces dernières années (depuis 2006), le Secteur de la culture a collaboré avec la branche francophone de l'IWGIA, le <i>Groupe international de travail sur les peuples autochtones (GITPA)</i>, à la production d'un DVD intitulé « <i>Des peuples autochtones francophones en mouvement</i> » (en ligne).</p> <p>L'IWGIA a également participé régulièrement, en qualité d'observateur, aux sessions du Comité du patrimoine mondial (2011, 2012), où elle a à plusieurs reprises appelé l'attention de l'UNESCO sur la situation des peuples autochtones sur certains sites du patrimoine mondial.</p>
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	<b>Admission au statut de consultation</b>

<b>RENCONTRES DU VIETNAM</b>		
<i>Date de création :</i>	1996	<i>Siège :</i> 104, avenue du Général Leclerc BP 33 91192 Gif sur Yvette Cedex France <a href="http://rencontresduvietnam.org">rencontresduvietnam.org</a>
<i>Dirigeant :</i>	M. Jean Tran Thanh Van, Président	

<i>Représentativité géographique :</i>	Viet Nam, France.	
<i>Objectifs :</i>	Les <i>Rencontres du Vietnam</i> ont débuté par une réunion sur le thème « Physique des particules et astrophysique » organisée à Hanoi en décembre 1993. L'organisation a pour objectif de promouvoir la coopération Nord-Sud et de développer l'éducation et les sciences au Viet Nam grâce à des partenariats privilégiés.	
<i>Membres/Partenaires :</i>	Membres adhérents, actifs et honoraires.	
<i>Structure interne :</i>	Assemblée générale (une fois par an) ; Conseil d'administration (Bureau : président, vice-président(s), secrétaire, trésorier).	
<i>Activités :</i>	<p><i>Rencontres du Vietnam</i> organise au Viet Nam des conférences de haut niveau, qui attirent des chercheurs issus de pays développés et émergents et permettent aux jeunes étudiants asiatiques de rencontrer des scientifiques de renom.</p> <p><i>Rencontres du Vietnam</i> a organisé six réunions, en 1993, 1995, 1999, 2000, 2004 et 2006, afin d'aider les chercheurs vietnamiens et de la région de l'Asie et du Pacifique à établir des contacts et des échanges avec leurs collègues occidentaux. <i>Rencontres du Vietnam</i> a également organisé des Écoles thématiques au Viet Nam ainsi que des conférences destinées au grand public. L'organisation a également introduit la méthode d'enseignement « La main à la pâte » au Viet Nam et a tissé un réseau de plus de 1 000 enseignants formés à cette méthode, en collaboration avec des établissements de formation pédagogique français.</p> <p>Afin d'élargir encore le champ de cette coopération Nord-Sud, <i>Rencontres du Vietnam</i> participe désormais à la création d'un nouveau centre international interdisciplinaire au Viet Nam.</p>	
<i>Ressources financières :</i>	Cotisations des membres ; contributions de donateurs publics ou privés ; revenus de ses biens ; toutes autres ressources autorisées par la loi.	
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Depuis sa création, <i>Rencontres du Vietnam</i> a contribué de manière significative à l'éducation au Viet Nam, en offrant aux étudiants des occasions intéressantes de participer à des projets scientifiques internationaux et en attribuant des bourses d'études aux élèves et étudiants défavorisés. En ce sens toutes ses activités sont conformes aux idéaux et objectifs de l'UNESCO, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la science.</p> <p>Avec le soutien de la Commission nationale vietnamienne pour l'UNESCO, cette organisation cherche à coopérer avec l'UNESCO dans le cadre du Centre international de science et d'éducation interdisciplinaires (ICISE) qui doit être créé à Qui Nhon.</p> <p>L'objectif du Centre est de promouvoir la coopération scientifique Nord-Sud et de développer l'éducation (jeunes scientifiques, chercheurs et ingénieurs spécialistes de différents domaines pourront échanger idées et expériences avec des chercheurs confirmés).</p>	
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	<b>Admission au statut de consultation</b>	

<b>SURFRIDER FOUNDATION EUROPE</b>	
<i>Date de création :</i>	1990
<i>Siège :</i>	Villa Maro 120, avenue de Verdun 64200 Biarritz France <a href="http://www.surfrider.eu">www.surfrider.eu</a>
<i>Dirigeant :</i>	M. Gilles Asenjo, Président
<i>Représentativité géographique :</i>	Régionale : Surfrider Foundation Europe, créée en France en 1990, rassemble à ce jour environ 1 500 bénévoles, 10 000 adhérents, une quarantaine d'antennes locales et plus de 40 000 sympathisants en Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Espagne, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, Suisse).
<i>Objectifs :</i>	Surfrider Foundation Europe a pour but la défense, la sauvegarde, la mise en valeur et la gestion durable de l'océan, du littoral, des vagues et de la population qui en jouit, par l'éducation, la formation, les actions de sensibilisation, la contribution à l'élaboration des normes, l'information, la recherche, la lutte contre les pollutions, la lutte contre l'artificialisation du littoral notamment par l'urbanisation et l'action locale.
<i>Membres/Partenaires :</i>	Surfrider Foundation Europe rassemble des personnes (adhérents ou bénévoles) ayant en commun la passion de l'océan et le souci de protéger le littoral.
<i>Structure interne :</i>	Conseil d'administration (Président, Bureau et Comités ; quatre fois par an) ; Assemblée générale (annuelle), équipe exécutive. Les membres représentent la fondation Surfrider, qui tient d'eux sa légitimité, ses ressources et son mandat. Les bénévoles sont organisés au sein d'antennes locales et mènent des activités au niveau local.
<i>Activités :</i>	(i) Environnement : élaboration de mesures visant à protéger et améliorer l'environnement ; mise en place d'un réseau d'antennes locales et réalisation d'activités au niveau local.  (ii) Activités de sensibilisation : élaboration d'outils pédagogiques, événements et campagnes de sensibilisation (telles que les Initiatives océanes).  (iii) Création de partenariats.
<i>Ressources financières :</i>	Cotisations des membres ; subventions de l'Union européenne, des États, des collectivités territoriales et locales ; parrainages de sociétés associées ; recettes provenant des biens, produits et services vendus ou rendus par l'association ; bénéfices d'événements ponctuels (concerts, stands, soirées) ; donations.
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	La création d'un partenariat officiel avec Surfrider Foundation Europe est conforme au mandat et aux priorités actuelles de l'UNESCO dans les domaines de l'éducation en vue du développement durable, de la biodiversité marine, de la gestion écosystémique du milieu marin, de l'écologie marine et de la santé écosystémique. Ce partenariat permettra à l'Organisation de collaborer avec une organisation opérationnelle composée de jeunes dont les activités ont trait à la protection de l'environnement et à la sensibilisation des populations, et mettent l'accent sur la gestion durable des océans, des vagues et des zones côtières.

	<p>Les activités du volet éducation et sensibilisation à l'environnement de cette ONG s'inscrivent dans les perspectives et les priorités énoncées par la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014). Surfrider Fondation Europe souhaite s'associer avec l'UNESCO notamment dans ce cadre afin de développer des supports pédagogiques d'envergure accessibles à tous, élaborés sur un ton ludique, permettant d'éveiller le public à des problématiques littorales et océaniques tout en prônant des solutions, tant à l'échelle individuelle que collective.</p>
<p><i>Décision de la Directrice générale :</i></p>	<p><b>Admission au statut de consultation</b></p>



ANNEXE III

FONDATIONS ADMISES AUX RELATIONS OFFICIELLES

FICHES INDIVIDUELLES

<b>FUNDACIÓN CELESTE</b>	
<i>Date de création :</i>	2010
	<p><i>Siège :</i> Avenida del Libertador 1670 – Piso 2 Montevideo Uruguay <a href="http://www.fundacionceleste.org.uy">www.fundacionceleste.org.uy</a></p>
<i>Dirigeant :</i>	<p>M. Diego Lugano, Président du Conseil d'administration M. Fernando Castellanos, Directeur exécutif</p>
<i>Représentativité géographique :</i>	Uruguay.
<i>Objectifs :</i>	<p>La <i>Fundación Celeste</i> est une institution culturelle qui encourage le sport, soutient des programmes sportifs et utilise le sport comme un outil de développement social.</p> <p>Ses objectifs spécifiques sont les suivants : (i) favoriser l'intégration de réseaux nationaux et internationaux d'écoles et de centres sportifs qui encouragent des projets éducatifs alternatifs en faveur de l'alphabétisation de base des garçons, des filles et des adolescents ; (ii) mobiliser des fonds en vue de créer, promouvoir et soutenir des espaces consacrés aux activités sportives et récréatives grâce à ces échanges ; (iii) mobiliser des fonds pour l'octroi de bourses de formation des enseignants.</p>
<i>Membres :</i>	Cette fondation a été créée par les membres de l'équipe nationale de football de l'Uruguay.
<i>Structure interne :</i>	Conseil d'administration (administration et représentation de l'institution).
<i>Activités :</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Organisation et participation à des forums, séminaires et stages de formation.</li> <li>(ii) Mise en place d'infrastructures sportives et récréatives (matériels ou ressources humaines) dans les régions périurbaines et rurales.</li> <li>(iii) Dons d'équipements sportifs.</li> <li>(iv) Collaboration à un projet de recherche sur l'impact des écoles de football pour enfants en faveur de l'inclusion sociale.</li> <li>(v) Enseignement et pratique récréative de jeux et de sports dans les écoles rurales.</li> <li>(vi) Publications (livres, brochures), production de matériels audiovisuels.</li> </ul>
<i>Ressources financières :</i>	Contributions de ses fondateurs au capital initial ; donations de particuliers ou d'institutions ; bénéfices ou intérêts tirés du produit de la cession des actifs propres de la Fondation ; revenus générés par les contrats et accords.

<p><i>Coopération avec l'UNESCO :</i></p>	<p>Les objectifs et les activités de la <i>Fundación Celeste</i> sont conformes au mandat de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation physique et sportive (EPS) et en particulier à l'objectif consistant à identifier des bonnes pratiques afin de tirer parti du pouvoir et du potentiel du sport en tant que moteur du développement et instrument de paix. Avec le soutien des autorités nationales, l'établissement de relations officielles avec la <i>Fundación Celeste</i> permettra à l'Organisation de collaborer avec un partenaire local capable de compléter l'action et les capacités de l'UNESCO afin de promouvoir le rôle, la valeur et le potentiel du sport pour le développement durable dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.</p> <p>Avec le soutien de M. Óscar Washington Tabárez, récemment nommé Champion de l'UNESCO pour le sport, la <i>Fundación Celeste</i> recherche, en partenariat avec l'UNESCO/Montevideo, des opportunités de collaboration dans le domaine du sport et de l'éducation physique en Uruguay, notamment : des activités et des accords de partenariat avec d'autres organisations de la société civile pour le développement et le soutien de programmes et projets d'EPS ; l'identification et la diffusion de bonnes pratiques ; la collecte de fonds en faveur de programmes d'EPS destinés aux jeunes et aux adolescents en Amérique latine.</p>
<p><i>Décision de la Directrice générale :</i></p>	<p><b>Admission aux relations officielles</b></p>

<p><b>FONDATION DU RÉSEAU DES VILLES DU PATRIMOINE INDIEN (IHCN-F)</b></p>	
<p><i>Date de création :</i></p>	<p>2009</p> <p><i>Siège :</i> No. 3 Old Professors Quarters, 1st Main, Near Fire Brigade Sarawathipuram Mysore 570 009 Inde <a href="http://www.ihcn.in">www.ihcn.in</a></p>
<p><i>Dirigeant :</i></p>	<p>Mme Rathi Vinay Jha, Présidente</p>
<p><i>Représentativité géographique :</i></p>	<p>Inde.</p>
<p><i>Objectifs :</i></p>	<p>La Fondation du Réseau des villes du patrimoine indien (IHCN-F) a pour objectif de réunir les villes historiques indiennes en une plate-forme commune afin qu'elles partagent leurs expériences et leurs bonnes pratiques en faveur du développement durable et de la conservation du patrimoine culturel indien.</p> <p>L'IHCN-F s'attache notamment à promouvoir et diffuser les connaissances dans les domaines du développement durable et de la réhabilitation urbaine, dans le respect des ressources culturelles et naturelles, du caractère local, de l'identité culturelle, des réseaux sociaux, des modes de vie traditionnels, de l'artisanat et de la créativité et le souci de les préserver en tant que moteurs de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté urbaine.</p>
<p><i>Membres :</i></p>	<p>L'IHCN-F est un réseau de collectivités locales, d'institutions gouvernementales et non gouvernementales et d'individus d'origine indienne ou étrangère, qui se compose actuellement de 24 villes indiennes membres, de 7 villes et partenaires régionaux français, de 8 universités et membres institutionnels nationaux et de plus de 20 ONG partenaires.</p>

<i>Structure interne :</i>	Conseil d'administration.
<i>Activités :</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>(i) Documentation et communication : création d'une banque de données culturelles pour les villes concernant le patrimoine urbain et sa conservation.</li> <li>(ii) Portail Web : création d'un réseau de communication électronique visant à faciliter les partenariats et l'échange de connaissances, en Inde comme à l'étranger.</li> <li>(iii) Campagnes publiques : organisation de séminaires, ateliers, expositions, excursions, etc., pour les communautés locales, et partenariats avec des festivals du patrimoine.</li> <li>(iv) Publications : bulletin d'information « In-heritance », brochures d'information, etc.</li> <li>(v) Assistance technique : fournir une expertise technique aux villes dans l'élaboration de stratégies visant à adapter les cadres juridiques et réglementaires existants en matière de planification aux niveaux municipal et national en faveur de la protection et de la conservation du patrimoine ; assistance dans la planification d'interventions en faveur d'un développement urbain durable et équilibré, axé sur le patrimoine.</li> <li>(vi) Mener des recherches, concevoir des outils et des méthodes, élaborer des manuels, des directives, des boîtes à outils et d'autres matériels.</li> </ul>
<i>Ressources financières :</i>	Contributions de ses fondateurs au capital initial ; donations ; contributions et assistance sous toutes ses formes ; bénéfices et revenus qui en résultent ; fonds, biens (meubles et immeubles) et notamment, biens immobiliers, actions, titres et autres investissements.
<i>Coopération avec l'UNESCO :</i>	<p>Le Réseau des villes du patrimoine indien a été créé à l'origine en tant que programme de l'UNESCO par le Bureau de l'UNESCO à New Delhi en 2006. La Fondation a été créée en 2009 en tant qu'organe indépendant, afin de continuer à gérer le programme. Les objectifs et les activités de l'IHCN-F sont donc conformes au mandat de l'UNESCO dans le domaine de la culture : protection du patrimoine culturel et naturel, sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, protection et promotion de la diversité des expressions culturelles et nouvelle Recommandation concernant le paysage urbain historique adoptée par la Conférence générale en 2011.</p> <p>Les domaines de collaboration potentiels comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) les partenariats entre des villes européennes et indiennes ;</li> <li>(ii) l'assistance technique aux fins de l'élaboration de politiques, de lois et de plans d'aménagement urbain ;</li> <li>(iii) la diffusion et le partage des connaissances et bonnes pratiques des villes indiennes ;</li> <li>(iv) les partenariats internationaux et nationaux entre villes et institutions pertinentes ;</li> <li>(v) la formation et la certification de maçons spécialisés dans la conservation des bâtiments historiques ;</li> <li>(vi) une banque de données d'experts nationaux dans le domaine de la gestion du patrimoine.</li> </ul>
<i>Décision de la Directrice générale :</i>	<b>Admission aux relations officielles</b>